

VOS QUESTIONS / NOS RÉPONSES

INTERNEMENT

Par Profil supprimé Postée le 12/08/2010 14:45

Au pire des cas puis je faire interné mon fils de 20 ans drogué a la cocaïne?

Mise en ligne le 13/08/2010

Re-Bonjour,

Il n'est pas possible de demander un internement, c'est à dire une hospitalisation sous contrainte, dans le cadre d'un usage de drogues. L'hospitalisation d'une personne contre son gré en milieu psychiatrique ne se pratique qu'en cas d'apparition intense de troubles psychiques.

Pour que votre fils puisse arrêter sa consommation de cocaïne, il faut qu'il le décide lui même et qu'il se fasse accompagner par des professionnels (médecins, psychologues, travailleurs sociaux) au sein d'une consultation d'addictologie, ou d'une consultation jeunes consommateurs.

Ces lieux de soins accueillent aussi bien les usagers eux-mêmes que leur entourage. Vous pouvez donc vous-même y aller pour trouver des conseils et du soutien concernant la situation difficile dans laquelle vous vous trouvez face à votre fils.

Des adresses vous sont indiquées au bas de cette page.

Si vous souhaitez approfondir cette question, nos écoutants sont également à votre disposition sur la ligne téléphonique de "Drogues Info Service" (ligne anonyme et gratuite depuis un poste fixe) au 0800 23 13 13, tous les jours de 8h à 2h.

Bien à vous

POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITÉS PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIVANTES :

CENTRE D'ADDICTOLOGIE DE L'AIN - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 01

114 bis, boulevard de Brou
01000 BOURG EN BRESSE

Tél : 04 74 23 36 61

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h

Accueil du public : Lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h

COVID -19 : Mai 2022 : accompagnement individuel en présentiel, sur rendez-vous (téléconsultations envisageables au cas par cas). Activités groupales suspendues sauf interventions de prévention et de formation

Voir la fiche détaillée

SERVICE D'ADDICTOLOGIE ET ELSA DE L'HÔPITAL FLEYRIAT

900, route de Paris
CS 90401
01012 BOURG EN BRESSE

Tél : 04 74 45 43 28

Site web : urlr.me/yHmfs

Secrétariat : Du lundi au vendredi de 8h à 17h

Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h à 17h

COVID -19 : Novembre 2022 : accueil individuel en présentiel sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée

CSAPA SAINT GENIS POUILLY DU CENTRE SALIBA DE GEX

215 rue Jules Ferry
Espace République
01630 SAINT GENIS POUILLY

Tél : 04 74 52 28 59

Site web : www.cpa01.fr

Secrétariat : Lundi de 9h à 12h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Accueil du public : Lundi de 9h à 12h et du mardi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

COVID -19 : Mai 2022 : accueil en présentiel uniquement sur rendez-vous

Voir la fiche détaillée

CENTRE D'ADDICTOLOGIE DE L'AIN - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 01

2, rue Montaigne
01100 OYONNAX

Tél : 04 74 23 36 61

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h

Accueil du public : Sur rendez-vous en appelant le secrétaria

COVID -19 : Mai 2022 : accompagnement individuel en présentiel sur rendez-vous - (maintien possible dans certains conditions de téléconsultations)

Voir la fiche détaillée

CENTRE D'ADDICTOLOGIE DE L'AIN - ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 01

189 allée des Lilas
01120 MONTLUEL

Tél : 04 74 23 36 61

Site web : addictions-france.org/

Secrétariat : Lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h

Accueil du public : Sur rendez-vous en appelant le secrétariat

COVID -19 : Mai 2022 : accompagnement individuel en présentiel sur rendez-vous - (maintien possible dans certains conditions de téléconsultations)

Voir la fiche détaillée